



Plainte contre établissement public

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 2 février 2004

Bonjour je voudrais faire une plainte pour un etablissement public et qu'ils y envoient un inspecteur si possible .
J'aimerais savoir comment proceder svp Merci

L L

Montreal, qc

Réponse :

S'il s'agit d'un établissement situé en France, vous pouvez vous rendre dans l'un des espaces détaillés sous la rubrique du site de DNF et y consulter les conseils pratiques

Si cet établissement est au Québec, inspirez vous de ces principes. Mais, attention, les lois de la belle province ne sont pas les mêmes que celle de la France !